

## Les effets de la protection des indications géographiques: comment les évaluer

La protection des indications géographiques (IG) fait l'objet, au niveau international, de profondes divergences et de vifs débats, notamment dans le cadre de l'Organisation mondiale du Commerce. Certains pays sont convaincus depuis longtemps de l'utilité et même de la nécessité de protéger les IG, essentiellement afin d'assurer la protection des producteurs légitimes contre la concurrence déloyale et des consommateurs contre la tromperie. Ces pays ont développé les IG en tant qu'outil juridique, en termes de définition, de contrôle et de protection. En outre, dès l'établissement des premières appellations d'origine en Europe, des effets positifs plus spécifiques en ont été à la fois constatés et attendus, en matière de développement rural, d'organisation collective des producteurs, etc.

Depuis une dizaine d'années, de plus en plus de pays s'intéressent à l'indication géographique en raison de ses effets potentiels, et se dotent des cadres juridiques et institutionnels permettant la reconnaissance et la protection de ces droits. C'est dans ce contexte à la fois de contestation des IG au niveau international et d'adoption de cet outil dans un nombre croissant de pays que l'évaluation des effets de la protection des IG a émergé récemment en tant qu'importante question scientifique et politique.

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, qui est actif dans la coopération internationale en matière d'IG, souhaite contribuer à l'approfondissement de ce débat scientifique grâce à la publication « The Effects of Protecting Geographical Indications: Ways and Means of their Evaluation » (pdf 2.3 MB). Un état de la question, au regard des méthodes et des résultats, précède une méthodologie développée selon une approche pragmatique dans le cadre de la coopération technique entre la Jamaïque et la Suisse. L'IPI met cette méthodologie à la disposition de l'ensemble des acteurs du développement des IG, dans la perspective d'une application aussi large que possible. La multiplication des évaluations dans différents pays doit permettre de comparer les expériences concrètes en la matière, et favoriser une mise en œuvre de la protection des IG qui optimise les effets positifs pour les producteurs, les consommateurs et les régions concernés.